

# **COMMUNE DE CÉLIGNY**



## **Rapport**

**sur la vérification des comptes  
de l'exercice 2022**



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022  
à l'attention du conseil municipal de la  
**COMMUNE DE CELIGNY**

Genève, le 25 avril 2023

Mesdames et Messieurs,

### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE DE CELIGNY comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

### ***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE DE CELIGNY, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### ***Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels***

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### ***Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

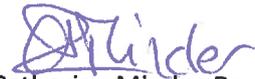
#### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

**GAS Global Audit Services SA**

  
Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Catherine Minder-Reynard  
Expert réviseur agréée

# COMMUNE DE CELIGNY

# S O M M A I R E

---

<b>ANNEXE I</b>	<b>Message du Maire</b>
<b>ANNEXE II</b>	<b>Bilan</b>
<b>ANNEXE III</b>	<b>Compte de résultat échelonné</b>
<b>ANNEXE IV</b>	<b>Compte de résultat</b>
<b>ANNEXE V</b>	<b>Compte des investissements</b>
<b>ANNEXE VI</b>	<b>Tableau de flux de trésorerie</b>
<b>ANNEXE VII</b>	<b>Règles régissant la présentation des comptes</b>
<b>ANNEXE VIII</b>	<b>Principes relatifs à la présentation des comptes</b>
<b>ANNEXE IX</b>	<b>Etat du capital propre</b>
<b>ANNEXE X</b>	<b>Tableau des provisions</b>
<b>ANNEXE XI</b>	<b>Tableau des participations</b>
<b>ANNEXE XII</b>	<b>Tableau des garanties et des engagements conditionnels</b>
<b>ANNEXE XIII</b>	<b>Tableaux des immobilisations</b>
<b>ANNEXE XIV</b>	<b>Explications sur les crédits d'engagements ouverts depuis plus de 5 ans</b>
<b>ANNEXE XV</b>	<b>Indications supplémentaires</b>
<b>ANNEXE XVI</b>	<b>Indicateurs financiers</b>
<b>ANNEXE XVII</b>	<b>Crédits budgétaires supplémentaires</b>
<b>ANNEXE XVIII</b>	<b>Rapport l'organe de révision</b>

---

# COMPTES ANNUELS 2022 de la commune de CELIGNY

Céligny, le 4 avril 2023

\*\*\*\*\*

## MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### RESULTAT

Les comptes 2022 de la commune de Céligny bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 3'438'888.63 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 106% et que les charges sont supérieures de 3%.

### ANALYSE DU RESULTAT

#### Recettes fiscales

L'Etat est chargé de traiter les impôts sur les personnes physiques et morales pour les communes. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se charge de la taxation. Le système post-numerando en vigueur implique que les impôts pour l'année courante ne sont pas disponibles. En effet, les déclarations fiscales 2022 seront traitées en 2023. L'administration estime les recettes fiscales sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important.

#### Recette fiscale exceptionnelle – Correctif effectif des personnes physiques

Un correctif fiscal effectif exceptionnel de 2009 a augmenté de façon significative le résultat de l'exercice 2020. A savoir que les revenus fiscaux des exercices suivants ne sont pas affectés par cet événement unique.

Par contre, il y a d'autres postes affectés à moyen terme dès cet exercice, tels la péréquation financière intercommunale et le fonds de péréquation des personnes morales.

#### Péréquation financière intercommunale

Le revenu fiscal exceptionnel comptabilisé dans l'exercice 2020 et ayant un impact sur le budget et les comptes 2022, a nécessité la création d'une provision dès l'exercice 2020 et qui a été utilisée dans cet exercice.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Des amortissements complémentaires ont pu être réalisés.

### INVESTISSEMENTS

Les dépenses se montent à 275'813,30F et les recettes se montent à 187'134.00 F, soit un solde de 88'679,30F d'investissements nets.

### EMPRUNTS

Les emprunts se montent à 10'000'000 F. Il n'y a pas eu d'emprunts supplémentaires, ni de remboursements.

### INTRODUCTION DU MCH2

Un nouveau modèle de compte dénommé « MCH2 – Modèle de comptes harmonisés n°2 » est en vigueur dès l'exercice 2018.

Le budget et les comptes ont été adaptés à cette nouvelle législation.

Le service finance et comptabilité vous présente son rapport financier concernant les comptes annuels.

<b>BILAN AU</b>		<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>43'475'423.95</b>	<b>44'791'002.32</b>
<b>10</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>38'651'680.31</b>	<b>40'306'217.28</b>
<b>100</b>	<b>DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME</b>	<b>13'142'964.42</b>	<b>9'345'143.10</b>
<b>101</b>	<b>CRÉANCES</b>	<b>969'549.89</b>	<b>1'086'425.44</b>
<b>102</b>	<b>PLACEMENTS FINANCIERS A COURT TERME</b>	<b>4'000.00</b>	<b>4'000.00</b>
<b>104</b>	<b>ACTIFS DE RÉGULARISATION</b>	<b>88'529.75</b>	<b>42'863.05</b>
<b>106</b>	<b>MARCHANDISES, FOURNITURES ET TRAVAUX EN COURS</b>	<b>5'063.77</b>	<b>4'752.04</b>
<b>107</b>	<b>PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>1'983'780.00</b>	<b>2'218'620.00</b>
<b>108</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF</b>	<b>22'430'210.08</b>	<b>27'576'831.25</b>
<b>109</b>	<b>CRÉANCES ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET FONDS DES CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>27'582.40</b>	<b>27'582.40</b>
<b>14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>4'823'743.64</b>	<b>4'484'785.04</b>
<b>140</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA</b>	<b>4'375'953.18</b>	<b>4'067'796.85</b>
<b>145</b>	<b>PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL</b>	<b>546'479.80</b>	<b>546'479.80</b>
<b>146</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>254'076.67</b>	<b>428'463.33</b>
<b>148</b>	<b>AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES CUMULÉS</b>	<b>- 352'766.01</b>	<b>- 557'954.94</b>
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>43'475'423.95</b>	<b>44'791'002.32</b>
<b>20</b>	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>13'096'087.35</b>	<b>10'972'777.09</b>
<b>200</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>169'967.20</b>	<b>263'563.78</b>
<b>201</b>	<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS A COURT TERME</b>	<b>6'000'000.00</b>	<b>6'000'000.00</b>
<b>204</b>	<b>PASSIFS DE RÉGULARISATION</b>	<b>64'411.50</b>	<b>56'344.36</b>
<b>205</b>	<b>PROVISIONS A COURT TERME</b>	<b>569'860.00</b>	<b>562'550.00</b>
<b>206</b>	<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS A LONG TERME</b>	<b>4'000'000.00</b>	<b>4'000'000.00</b>
<b>208</b>	<b>PROVISIONS À LONG TERME</b>	<b>2'200'000.00</b>	
<b>209</b>	<b>ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET DES FONDS DES CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>91'848.65</b>	<b>90'318.95</b>
<b>29</b>	<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>30'379'336.60</b>	<b>33'818'225.23</b>
<b>299</b>	<b>EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN</b>	<b>30'379'336.60</b>	<b>33'818'225.23</b>

Description	Comptes	Budget	Comptes
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2022
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2'429'372.79</b>	<b>2'932'550.00</b>	<b>2'699'088.48</b>
30 Charges de personnel	649'241.90	746'840.00	719'502.25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	957'189.06	1'187'401.00	1'054'168.51
33 Amortissements du patrimoine administratif	215'877.18	243'137.00	207'022.63
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	8'236.00	12'000.00	2'815.00
36 Charges de transfert	598'828.65	743'172.00	715'580.09
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>2'767'504.66</b>	<b>2'306'164.00</b>	<b>2'161'949.27</b>
40 Revenus fiscaux	2'623'039.41	2'164'100.00	2'054'480.47
41 Patentes et concessions			
42 Taxes	76'922.94	36'600.00	48'939.32
43 Revenus divers	4'370.07	11'700.00	10'066.64
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	8'236.00	12'000.00	2'815.00
46 Revenus de transfert	54'936.24	81'764.00	45'647.84
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>338'131.87 -</b>	<b>626'386.00 -</b>	<b>537'139.21</b>
34 Charges financières	667'162.42	614'437.00	747'663.09
44 Revenus financiers	1'082'871.45	1'141'765.00	4'928'879.86
<b>Résultat financier</b>	<b>415'709.03</b>	<b>527'328.00</b>	<b>4'181'216.77</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>753'840.90 -</b>	<b>99'058.00</b>	<b>3'644'077.56</b>
38 Charges extraordinaires	352'766.01		205'188.93
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>- 352'766.01</b>	<b>-</b>	<b>205'188.93</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>401'074.89 -</b>	<b>99'058.00</b>	<b>3'438'888.63</b>

	COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>904'171.09</b>	<b>1'050'091.00</b>	<b>1'001'041.00</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>34'340.05</b>	<b>17'900.00</b>	<b>19'901.80</b>
<b>01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>136'660.90</b>	<b>150'800.00</b>	<b>146'875.42</b>
30 CHARGES DE PERSONNEL	128'542.20	130'200.00	128'648.50
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7'858.70	20'300.00	17'926.92
36 CHARGES DE TRANSFERT	260.00	300.00	300.00
<b>02 SERVICES GENERAUX</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>767'510.19</b>	<b>899'291.00</b>	<b>854'165.58</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>34'340.05</b>	<b>17'900.00</b>	<b>19'901.80</b>
30 CHARGES DE PERSONNEL	494'672.50	579'050.00	561'752.65
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	251'730.34	294'951.00	261'947.59
36 CHARGES DE TRANSFERT	21'107.35	25'290.00	30'465.34
42 TAXES	32'255.05	9'900.00	10'432.20
43 REVENUS DIVERS			3'964.60
44 REVENUS FINANCIERS	2'085.00	8'000.00	5'505.00
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>165'862.82</b>	<b>161'466.00</b>	<b>162'328.97</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>18'153.76</b>	<b>12'800.00</b>	<b>5'025.80</b>
<b>11 SECURITE PUBLIQUE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>28'339.10</b>	<b>16'000.00</b>	<b>26'207.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	28'339.10	16'000.00	26'207.00
<b>14 QUESTIONS JURIDIQUES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7'672.40</b>	<b>11'000.00</b>	<b>7'859.50</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2'940.00</b>	<b>2'600.00</b>	<b>2'395.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	24.80	800.00	360.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	7'647.60	10'200.00	7'499.10
42 TAXES	2'940.00	2'600.00	2'395.00
<b>15 SERVICE DU FEU</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>115'532.67</b>	<b>117'066.00</b>	<b>114'665.03</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>12'663.76</b>	<b>7'600.00</b>	<b>80.80</b>
30 CHARGES DE PERSONNEL	20'014.70	31'000.00	21'676.40
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	48'122.30	42'400.00	50'310.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	21'666.67	21'666.00	20'753.63
36 CHARGES DE TRANSFERT	25'729.00	22'000.00	21'925.00
42 TAXES	4'724.00		80.80
46 REVENUS DE TRANSFERT	7'939.76	7'600.00	
<b>16 DEFENSE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>14'318.65</b>	<b>17'400.00</b>	<b>13'597.44</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2'550.00</b>	<b>2'600.00</b>	<b>2'550.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'761.15	5'900.00	4'343.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	9'557.50	11'500.00	9'253.94
46 REVENUS DE TRANSFERT	2'550.00	2'600.00	2'550.00

	COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
<b>2 FORMATION</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>291'057.36</b>	<b>340'680.00</b>	<b>308'031.20</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>11'617.00</b>	<b>13'717.00</b>	<b>10'617.00</b>
<b>21 SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>290'757.36</b>	<b>337'280.00</b>	<b>307'931.20</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>11'617.00</b>	<b>13'717.00</b>	<b>10'617.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	70'113.01	99'100.00	76'993.32
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	49'280.00	64'880.00	64'696.63
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		2'000.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT	171'364.35	171'300.00	166'241.25
44 REVENUS FINANCIERS	6'000.00	6'100.00	5'000.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		2'000.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	5'617.00	5'617.00	5'617.00
<b>29 FORMATION, AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>300.00</b>	<b>3'400.00</b>	<b>100.00</b>
36 CHARGES DE TRANSFERT	300.00	3'400.00	100.00
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>579'990.42</b>	<b>263'900.00</b>	<b>391'151.46</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>18'788.25</b>	<b>10'400.00</b>	<b>33'761.60</b>
<b>32 CULTURE, AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>65'224.45</b>	<b>84'150.00</b>	<b>76'929.45</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>100.00</b>	<b>752.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	42'417.45	58'950.00	54'492.45
36 CHARGES DE TRANSFERT	22'807.00	25'200.00	22'437.00
42 TAXES		100.00	752.00
<b>33 MEDIAS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'615.50</b>	<b>6'000.00</b>	<b>5'087.15</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>10'134.20</b>	<b>10'200.00</b>	<b>10'289.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'615.50	5'000.00	4'738.80
36 CHARGES DE TRANSFERT		1'000.00	348.35
44 REVENUS FINANCIERS	10'134.20	10'200.00	10'289.00
<b>34 SPORTS ET LOISIRS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>513'150.47</b>	<b>165'750.00</b>	<b>301'134.86</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>8'654.05</b>	<b>100.00</b>	<b>22'720.60</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	82'730.88	57'850.00	82'562.07
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	84'186.58	85'400.00	59'305.86
36 CHARGES DE TRANSFERT	22'967.00	22'500.00	16'278.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	323'266.01		142'988.93
42 TAXES	2'654.05	100.00	4'720.60
44 REVENUS FINANCIERS	6'000.00		18'000.00
<b>35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>8'000.00</b>	<b>8'000.00</b>
36 CHARGES DE TRANSFERT		8'000.00	8'000.00

	COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
<b>5 SECURITE SOCIALE</b>			
TOTAL CHARGES	55'379.00	68'960.00	56'006.40
TOTAL REVENUS	8'236.00	10'000.00	2'815.00
<b>53 VIEILLESSE ET SURVIVANTS</b>			
TOTAL CHARGES		3'500.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT		3'500.00	
<b>54 FAMILLE ET JEUNESSE</b>			
TOTAL CHARGES	7'233.00	10'100.00	6'546.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	7'233.00	10'100.00	6'546.40
<b>57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>			
TOTAL CHARGES	6'560.00	7'360.00	6'700.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		700.00	140.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'560.00	6'660.00	6'560.00
<b>59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS</b>			
TOTAL CHARGES	41'586.00	48'000.00	42'760.00
TOTAL REVENUS	8'236.00	10'000.00	2'815.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	8'236.00	10'000.00	2'815.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	33'350.00	38'000.00	39'945.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	8'236.00	10'000.00	2'815.00
<b>6 TRANSPORTS</b>			
TOTAL CHARGES	259'919.16	277'291.00	304'827.20
TOTAL REVENUS	20'214.45	19'400.00	15'930.51
<b>61 CIRCULATION ROUTIERE</b>			
TOTAL CHARGES	227'050.71	234'991.00	264'073.22
TOTAL REVENUS	10'550.00	200.00	1'383.70
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	186'270.98	181'200.00	158'820.91
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	35'243.93	45'691.00	36'766.51
36 CHARGES DE TRANSFERT	5'535.80	8'100.00	6'285.80
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES			62'200.00
42 TAXES	10'550.00	100.00	1'362.70
44 REVENUS FINANCIERS		100.00	21.00
<b>62 TRANSPORTS PUBLICS</b>			
TOTAL CHARGES	32'058.45	36'300.00	40'101.48
TOTAL REVENUS	9'214.45	18'300.00	13'928.81
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	32'058.45	33'000.00	33'154.85
36 CHARGES DE TRANSFERT		3'300.00	6'946.63
42 TAXES	5'530.00	7'500.00	8'760.00
43 REVENUS DIVERS	3'684.45	10'800.00	5'168.81

	COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
<b>63 TRANSPORTS, AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>810.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>652.50</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>450.00</b>	<b>900.00</b>	<b>618.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	810.00	6'000.00	652.50
42 TAXES	450.00	900.00	585.00
44 REVENUS FINANCIERS			33.00
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>405'065.26</b>	<b>378'390.00</b>	<b>316'847.15</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>38'645.47</b>	<b>72'747.00</b>	<b>41'400.88</b>
<b>71 APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>574.60</b>	<b>2'000.00</b>	<b>476.35</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	574.60	2'000.00	476.35
<b>72 TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>67'822.90</b>	<b>60'850.00</b>	<b>53'850.20</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>22'327.15</b>	<b>59'447.00</b>	<b>22'327.15</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12'822.90	35'350.00	28'350.20
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	25'500.00	25'500.00	25'500.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	29'500.00		
42 TAXES		500.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	22'327.15	58'947.00	22'327.15
<b>73 GESTION DES DECHETS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>285'680.66</b>	<b>281'890.00</b>	<b>245'352.55</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>14'318.32</b>	<b>13'200.00</b>	<b>17'903.73</b>
30 CHARGES DE PERSONNEL	6'012.50	6'590.00	7'424.70
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	279'189.16	274'300.00	237'528.10
36 CHARGES DE TRANSFERT	479.00	1'000.00	399.75
42 TAXES	13'632.70	12'300.00	16'970.50
43 REVENUS DIVERS	685.62	900.00	933.23
<b>74 AMENAGEMENTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>420.00</b>	<b>950.00</b>	<b>520.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	120.00	650.00	120.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	300.00	300.00	400.00
<b>75 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>2'600.00</b>	
36 CHARGES DE TRANSFERT		2'600.00	
<b>77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>17'722.95</b>	<b>25'100.00</b>	<b>9'578.90</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2'000.00</b>	<b>100.00</b>	<b>1'170.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	13'822.95	21'100.00	5'978.90
36 CHARGES DE TRANSFERT	3'900.00	4'000.00	3'600.00
42 TAXES	2'000.00	100.00	1'170.00

	COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
<b>79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>32'844.15</b>	<b>5'000.00</b>	<b>7'069.15</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	32'844.15	5'000.00	7'069.15
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>13'882.25</b>	<b>38'350.00</b>	<b>38'818.90</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>17'365.00</b>	<b>7'035.00</b>	<b>13'190.50</b>
<b>81 AGRICULTURE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>5'634.90</b>	<b>2'850.00</b>	<b>6'350.95</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	834.90	850.00	1'657.95
36 CHARGES DE TRANSFERT	4'800.00	2'000.00	4'693.00
<b>82 SYLVICULTURE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'930.00</b>	<b>4'500.00</b>	<b>3'907.60</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'930.00	4'500.00	3'907.60
<b>87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4'355.40</b>	<b>30'000.00</b>	<b>27'626.50</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>14'035.00</b>	<b>4'035.00</b>	<b>9'453.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'355.40	10'000.00	8'314.50
36 CHARGES DE TRANSFERT		20'000.00	19'312.00
44 REVENUS FINANCIERS	4'035.00	4'035.00	4'035.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	10'000.00		5'418.00
<b>89 AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'961.95</b>	<b>1'000.00</b>	<b>933.85</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3'330.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'737.50</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'961.95	1'000.00	933.85
44 REVENUS FINANCIERS	3'330.00	3'000.00	3'737.50
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>773'973.86</b>	<b>967'859.00</b>	<b>1'072'888.22</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3'683'016.13</b>	<b>3'283'930.00</b>	<b>6'948'186.04</b>
<b>91 IMPOTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>67'926.15</b>	<b>73'500.00</b>	<b>46'046.64</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2'631'604.98</b>	<b>2'173'100.00</b>	<b>2'065'552.98</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES - D'EXPLOITATION	148'633.20	9'500.00	13'329.30
36 CHARGES DE TRANSFERT	80'707.05	64'000.00	59'375.94
40 REVENUS FISCAUX	2'623'039.41	2'164'100.00	2'054'480.47
42 TAXES	2'187.14	2'500.00	1'710.52
46 REVENUS DE TRANSFERT	6'378.43	6'500.00	9'361.99
<b>92 CONVENTIONS FISCALES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6'205.00</b>	<b>7'000.00</b>	<b>6'745.59</b>
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'205.00	7'000.00	6'745.59

	COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
<b>93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>168'019.00</b>	<b>271'922.00</b>	<b>271'922.00</b>
36 CHARGES DE TRANSFERT	168'019.00	271'922.00	271'922.00
<b>96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>667'676.01</b>	<b>615'437.00</b>	<b>748'173.99</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1'051'287.25</b>	<b>1'110'330.00</b>	<b>4'882'259.36</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	513.59	1'000.00	510.90
34 CHARGES FINANCIÈRES	667'162.42	614'437.00	747'663.09
44 REVENUS FINANCIERS	1'051'287.25	1'110'330.00	4'882'259.36
<b>97 REDISTRIBUTIONS</b>			
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>123.90</b>	<b>500.00</b>	<b>373.70</b>
46 REVENUS DE TRANSFERT	123.90	500.00	373.70
<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3'449'301.22</b>	<b>3'546'987.00</b>	<b>3'651'940.50</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3'850'376.11</b>	<b>3'447'929.00</b>	<b>7'090'829.13</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 401'074.89</b>	<b>99'058.00 -</b>	<b>3'438'888.63</b>

	COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>45'500.00</b>	<b>409'800.00</b>	<b>189'800.00</b>
<b>02 SERVICES GENERAUX</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>45'500.00</b>	<b>409'800.00</b>	<b>189'800.00</b>
50 Immobilisations corporelles		220'000.00	
56 Subventions d'investissements propres	45'500.00	189'800.00	189'800.00
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>500'000.00</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>21'000.00</b>
<b>15 SERVICE DU FEU</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>500'000.00</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>21'000.00</b>
50 Immobilisations corporelles		500'000.00	
63 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACQUISES			21'000.00
<b>2 FORMATION</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>150'312.70</b>		<b>3'853.60</b>
<b>21 SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>150'312.70</b>		<b>3'853.60</b>
50 Immobilisations corporelles	150'312.70		3'853.60
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>31'995.10</b>	<b>225'000.00</b>	<b>2'961.75</b>
<b>33 MEDIAS</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>75'000.00</b>	
50 Immobilisations corporelles		75'000.00	
<b>34 SPORTS ET LOISIRS</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>31'995.10</b>	<b>150'000.00</b>	<b>2'961.75</b>
50 Immobilisations corporelles	31'995.10	150'000.00	2'961.75
<b>6 TRANSPORTS</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>478'476.81</b>	<b>105'000.00</b>	<b>79'197.95</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>166'134.00</b>
<b>61 CIRCULATION ROUTIERE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>478'476.81</b>	<b>100'000.00</b>	<b>79'197.95</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>166'134.00</b>
50 Immobilisations corporelles	478'476.81	100'000.00	79'197.95
63 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACQUISES			166'134.00
<b>63 TRANSPORTS, AUTRES</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>5'000.00</b>	
50 Immobilisations corporelles		5'000.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>706'284.61</b>	<b>1'239'800.00</b>	<b>275'813.30</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>187'134.00</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>706'284.61</b>	<b>1'239'800.00</b>	<b>88'679.30</b>

# FLUX DE TRESORERIE

# ANNEXE VI

Code trésorerie	Désignation trésorerie	Montant 2022	Montant 2021
01	Résultat total des comptes de résultats	3 438 888.63	401 074.89
02	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	427 624.90	576 213.19
04	- Augmentation / + diminution des créances	- 116 875.55	381 188.71
05	- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	311.73	- 5 063.77
06	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	45 666.70	- 15 953.65
08	+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	-3 800 057.07	- 18 540.00
09	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	93 596.58	12 751.32
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	-2 207 310.00	21 440.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	- 8 067.14	- 1 950.05
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	- 1 529.70	- 6 814.40
<b>FTO</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)</b>	<b>-2 127 750.92</b>	<b>1 344 346.24</b>
14	+ Subventions acquises	187 134.00	0.00
<b>RI</b>	<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>187 134.00</b>	<b>0.00</b>
21	- Immobilisations corporelles	- 86 013.30	- 660 784.61
25	- Subventions d'investissements propres	- 189 800.00	- 45 500.00
<b>CI</b>	<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>- 275 813.30</b>	<b>- 706 284.61</b>
<b>FTI</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)</b>	<b>- 88 679.30</b>	<b>- 706 284.61</b>
30	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	- 50.00
32	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	-1 844 996.10	- 262 144.30
33	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	263 605.00	64 282.15
<b>FTP</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)</b>	<b>-1 581 391.10</b>	<b>- 197 912.15</b>
<b>TOT1</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)</b>	<b>-1 670 070.40</b>	<b>- 904 196.76</b>
<b>FTF</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOT2</b>	<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)</b>	<b>-3 797 821.32</b>	<b>440 149.48</b>
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	13 142 964.42	12 702 814.94
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	9 345 143.10	13 142 964.42
<b>TOT3</b>	<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	<b>-3 797 821.32</b>	<b>440 149.48</b>

### REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département de la cohésion sociale (Anc. Département présidentiel).

### PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

#### **Patrimoine financier**

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. Cette année 2022 a donné lieu à la réévaluation de toutes ces immobilisations. *Voir le détail ci-dessous intitulé « Immobilisations corporelles du PF ».*

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

#### **Patrimoine administratif**

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées.

### **Passifs**

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

### **Revenus fiscaux**

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

## Immobilisations corporelles du PF

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la valeur de remplacement.

Conformément à l'art. 38 al. 2 RAC qui indique que les immobilisations corporelles du PF doivent être réévaluées tous les cinq ans, il a été procédé en 2022 à ladite réévaluation (la dernière datant du 1<sup>er</sup> janvier 2018). Cette réévaluation a été effectuée à la valeur de remplacement par l'expert M. Lucien Barrillier – NBVI SARL – en décembre 2022.

### Liste des immobilisations corporelles du PF réévaluées au 31.12.2022

Toutes les immobilisations corporelles du PF ont été réévaluées, à l'exception du bien no 963033 Bâtiment Route des Coudres 62 – parcelle 311 acheté en 2022.

### Résultats des réévaluations 2022

Les résultats de ces réévaluations sont les suivants :

Biens	Valeur avant réévaluation	Valeur réévaluée en 2022	Différence : gain comptable (+) perte comptable (-)
Bâtiment 514 Rte Céligny 41 s/Parcelle n°368	5 150 000 CHF	5 327 526 CHF	+ 177 526 CHF
Immeuble Coudres 4 s/parc.327 (Ex.Bajulaz/Raiffeisen)	895 000 CHF	889 072 CHF	-5 928 CHF
Imm. Coudres 35 s/parc.58 Bât.694 (Ex.Local pompiers)	1 544 000 CHF	1 593 777 CHF	+49 777 CHF
Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes Phase I	8 532 498 CHF	9'595'944 CHF	+1 063 446 CHF
Chauffage à distance – CAD Grands-Chênes	207 892 CHF	295 800 CHF	+87 908 CHF
Parcelle n°159 (19544m2) Ch. du Pry	95 000 CHF	95 398 CHF	+398 CHF
Parcelle n°244 (17208m2) Ch. des Verneys	138 000 CHF	137 664 CHF	-336 CHF
Parcelle n°257 (2667m2) Ch. de Ferrière	5 300 CHF	5 334 CHF	+34 CHF
Parcelle n°326 (6353m2) Rte de Céligny	51 000 CHF	50 824 CHF	-176 CHF
Parcelle n°347 (62m2) Rte de Crans 3 (Sigrist)	770 000 CHF	752 535 CHF	-17 465 CHF
Parcelle n°624 (17649m2) PLQ (Martin)	4 454 301 CHF	6 664 334 CHF	+2 210 033 CHF
<b>Total</b>			<b>+3 565 217 CHF</b>

L'impact de ces réévaluations sur les comptes 2022 est donc de + 3 589 122 CHF sur les revenus et de + 23 905 CHF sur les charges, soit une recette nette de 3 565 217 CHF.

## ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commune de Céligny

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre 2022
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	30'379'336.60	8'463'504.64	5'024'616.01	33'818'225.23
2990	RÉSULTAT ANNUEL	401'074.89	7'709'663.74	4'671'850.00	3'438'888.63
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	29'978'261.71	753'840.90	352'766.01	30'379'336.60
<b>29</b>	<b>Total</b>	<b>30'379'336.60</b>	<b>8'463'504.64</b>	<b>5'024'616.01</b>	<b>33'818'225.23</b>

**Commentaire :**

La variation de la nature 29 dans sa globalité représente un montant de 3'438'888.63 F correspondant à l'excédent de revenus ressortant du compte de résultats.

**TABLEAU DES PROVISIONS**  
**Commune de Céligny**

	Solde au 1.1.2022	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Situation au 31.12.2022	Dont part de provision à court terme
<b>Provisions pour procès</b>	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
<b>Provisions pour autres activités d'exploitation</b>	65'000.00	90'000.00	65'000.00	90'000.00	90'000.00
<b>Autres provisions</b>	2'684'860.00	444'750.00	2'684'860.00	444'750.00	444'750.00

**Commentaires :**

**A. Provisions pour procès**

HONORAIRES JURIDIQUES

Le « Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes » est en litige.

**B. Provisions pour autres activités d'exploitation**

PERTE SUR DEBITEURS

Le « Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes » a des débiteurs non recouverts, ceci est en relation avec le litige cité ci-dessus.

**C. Autres provisions**

PROVISIONS FISCALES ET PEREQUATIONS FINANCIERES INTERCOMMUNALE

Selon les demandes de l'Etat, les provisions liées aux différentes estimations, ont été enregistrées.

D'autre part, une provision de 2,2 Mio a compensé l'impact sur la péréquation financière intercommunale 2022 causé par le revenu fiscal exceptionnel de l'exercice 2020. Celle-ci a été dissolue dans cet exercice.

## 11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 millions de francs.	100 millions de francs.	137 000 F.
dont détenu par la commune	0.214 % (soit 15'436 actions sur 7 200 000 actions)	0.04 %	0.364 %
Valeur d'acquisition de la participation	1'638'948 F	40'350 F	500 F
Valeur comptable de la participation	2'545'307 F (dont 326'687 F au PA et 2'218'620 F au PF)	40'350 F	500 F
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA.	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 125,2 millions de francs (2021)	+ 229,2 millions de francs (2021)	+ 2 009 F (1.7.21-30.6.22)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	28 294 millions de francs (2021) dont 1 827 millions de francs de capitaux propres.	4 168 millions de francs (2021) dont 2 043 millions de francs de capitaux propres.	1 847 685 F (06.2022) dont 1 472 290 F de capitaux propres.

## 11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS (suite)

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	FONDATION COMMUNALE DE CELIGNY
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Fondation de droit public
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Mise à disposition de logements dans la commune
Total du capital	---	---	---	---	--
dont détenu par la commune	---	---	---	---	--
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	---
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Revenus des biens-fonds.
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 522 739 F (2021) sur un total de revenus de 5 094 317 F.	+ 2 674 065 F (2021) sur un total de revenus de 83 024 601 F.	+ 300 648 F (2021) sur un total de revenus de 9 097 231 F.	+ 12 622 F (2021) sur un total de revenus de 1 054 188 F.	+238 948 F (2021) sur un total de charges de 318 453 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	6 768 147 F (2021) dont 2 190 600 F de capital propre.	21 603 101 F (2021) dont 7 103 481 F de capital propre.	1 404 580 F (2021) dont 1 223 986 F de capital propre.	3 951 816 F (2021) dont 3 936 245 F de capital propre.	13 710 606 F (2021) dont 11 289 456 F de fortune nette.

## TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

### Commune de Céligny

	<b>CAP Prévoyance</b>
Nom de l'entité bénéficiaire	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Ville de Genève SIG Communes genevoises
Typologie du rapport juridique	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	
Prestations couvertes par la garantie	
Montant de la garantie au 31.12.N	
Date du vote du CM approuvant la garantie	04.10.2013
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	

#### Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 04.10.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2021).

1. Engagements de prévoyance de la commune : 2 500 027 F.
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
  - Engagements de prévoyance de l'ACG 41 844 985 F
  - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 16 662 713 F
  - Engagements du Groupement SIS 130 484 155 F
  - Engagements de prévoyance de la Caisse 3 934 286 625 F
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 86.51 %

#### Observation :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2021 de la CPI, les comptes de l'année 2022 n'étant pas encore audités.



## IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Numéro de bien	341005	341006	342002	342031	342032	342041	615002	615004	615005	615006
Objet	PLAGE Parcelle 226 Aménagement	PLAGE Parcelle 226 <190 m2> Acquisition	Cheminement piétonnier Route de Crans	PLACE JEUX <GARE> Parcelle 369 <1'595 m2> Acquisition	PLACE JEUX Parcelle 369 <1'595 m2> Restructuration	Accès public au Lac parc.473 <56m2> - Ch. du Léman	Parking Ch. de la Poissonnière: Création	Ch. communaux/accès +stationnement Plage: Réfection+Sécurisa tion	Rte des Coudres: Modération trafic+sécurité routière/paysage	Ch. du Port : Trottoir - Rte Suisse/Carrefour Rte Céligny
Date de la délibération	09.04.19	09.04.19	12.03.13	16.06.19	14.01.20	13.04.21	09.10.01	09.02.10	18.06.19	12.04.16
Crédit brut voté	46'000.00	86'000.00	350'000.00	86'000.00	150'000.00	47'000.00	340'000.00	235'000.00	652'740.00	300'000.00
Dépassement/(économie) sur le crédit	- 11'288.85	- 3'500.00	- 50'217.75	- 3'900.00	54'354.70	- 30'917.35	36'489.75	- 35'910.80	- 86'407.47	-
Explications sur le dépassement										
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.N	34'711.15	82'500.00	312'837.00	82'100.00	204'354.70	13'120.90	376'489.75	199'089.20	556'587.83	315'436.15
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses de l'année	-	-	-	-	-	2'961.75	-	-	9'744.70	-
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.N	34'711.15	82'500.00	312'837.00	82'100.00	204'354.70	16'082.65	376'489.75	199'089.20	566'332.53	315'436.15
Recettes d'investissement - Total des recettes brutes au 01.01.N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement - Recettes de l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	166'134.00	-
Transfert au PF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement - Total des recettes au 31.12.N	-	-	-	-	-	-	-	-	166'134.00	-
Amortissements cumulés au 01.01.22	3'471.11	16'500.00	140'000.00	16'420.00	40'870.94	-	357'669.75	199'089.20	18'552.93	65'071.15
Amortissements cumulés planifiés N	3'471.11	8'250.00	13'054.75	8'210.00	-	-	-	-	13'160.19	16'691.00
Amortissements cumulés non planifiés N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés - Correction de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.22	6'942.22	24'750.00	153'054.75	24'630.00	40'870.94	-	357'669.75	199'089.20	31'713.12	81'762.15
Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.N	-	-	159'782.25	-	163'483.76	-	18'820.00	-	-	-
Amortissements supplémentaires N	27'768.93	57'750.00	-	57'470.00	-	-	-	-	-	-
Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.N	27'768.93	57'750.00	159'782.25	57'470.00	163'483.76	-	18'820.00	-	-	-
Valeur comptable nette au 31.12.22	-	-	-	-	-	16'082.65	-	-	368'485.41	233'674.00
Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Statut du crédit	Clôturé	Clôturé	Clôturé	Clôturé	Clôturé	En cours	Clôturé	Clôturé	Clôturé	Clôturé



## IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Numéro de bien	860000	871001	879101	879102	963003	969001	Total général
Objet	Action nominative BCGe	SIG - Service industriels de Genève	Chauffage à bois/pellet Mairie-Ecole	ACPTrélex Ass. intercommunale Bois Energie	Fondation HLM	COFICOGE	
Date de la délibération		01.01.00	09.10.12	11.06.13		01.01.90	
Crédit brut voté	326'686.80	40'350.00	440'000.00	120'000.00	178'745.00	500.00	11'123'648.80
Dépassement/(économie) sur le crédit	-	-	71'656.15	-	-	-	354'356.42
Explications sur le dépassement							-
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.N	326'686.80	40'350.00	368'343.85	120'000.00	178'745.00	500.00	10'558'910.48
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses de l'année	-	-	-	-	-	-	275'813.30
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.N	326'686.80	40'350.00	368'343.85	120'000.00	178'745.00	500.00	10'834'723.78
Recettes d'investissement - Total des recettes brutes au 01.01.N	-	-	-	-	-	-	442'866.65
Recettes d'investissement - Recettes de l'année	-	-	-	-	-	-	187'134.00
Transfert au PF	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement - Total des recettes au 31.12.N	-	-	-	-	-	-	630'000.65
Amortissements cumulés au 01.01.22	-	-	304'593.85	120'000.00	-	-	3'507'908.18
Amortissements cumulés planifiés N	-	-	-	-	-	-	222'435.97
Amortissements cumulés non planifiés N	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés - Correction de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.22	-	-	304'593.85	120'000.00	-	-	3'730'344.15
Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.N	-	-	63'750.00	-	-	-	1'784'406.01
Amortissements supplémentaires N	-	-	-	-	-	-	205'188.93
Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.N	-	-	63'750.00	-	-	-	1'989'594.94
Valeur comptable nette au 31.12.22	326'686.80	40'350.00	-	-	178'745.00	500.00	4'484'784.04
Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Statut du crédit	Clôturé	Clôturé	Clôturé	En cours MCH1	Clôturé	Clôturé	

## IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

Numéro de bien	963005	963008	963009	963020	963021	963025
Objet	Bâtiment 514 Rte Céligny 41 s/Parcelle n°368	Immeuble Coudres 4 s/parc.327 (Ex.Bajulaz/Raiffeisen)	Imm. Coudres 35 s/parc.58 Bât.694 (Ex.Local pompiers)	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres- Grands-Chênes	Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes: Extension	Grands-Chênes - Phase II
Date de la délibération	01.01.18	08.02.11	06.12.11	09.10.12	10.03.15	16.06.22
Crédit brut voté	5'150'000.00	895'000.00	1'540'000.00	30'506'893.10	420'000.00	150'000.00
Dépassement/(économie) sur le crédit	-	-	-	2'864'036.90	-	101'002.75
Explications sur le dépassement						
Coûts d'acquisition ou de revient Valeur des immobilisations au 01.01.22	5'150'000.00	895'000.00	1'544'000.00	29'690'597.64	364'730.30	-
Entrées	-	-	-	63'106.85	-	48'997.25
Coûts d'acquisition ou de revient Valeur des immobilisations au 31.12.22	5'150'000.00	895'000.00	1'544'000.00	29'753'704.49	364'730.30	48'997.25
Diminution de valeurs des immobilisations au 01.01.22	-	-	-	21'158'100.01	156'838.00	-
Recettes de l'année	-	-	-	239'700.00	-	-
Ventes ou aliénations	-	-	-	-	-	-
Diminutions de valeurs des immobilisations au 31.12.22	-	-	-	21'397'800.01	156'838.00	-
Rectifications Etat au 01.01.	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	5'928.00	-	-	-	-
Revalorisations	177'526.00	-	49'777.00	1'063'446.37	87'907.70	-
Rectifications - Etat au 31.12.22	177'526.00	5'928.00	49'777.00	1'063'446.37	87'907.70	-
Valeur comptable nette au 31.12.22	5'327'526.00	889'072.00	1'593'777.00	9'419'350.85	295'800.00	48'997.25
Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-

## IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

Numéro de bien	963031	963032	963033	963070	963071	963072
<b>Objet</b>	<b>Appartements CE39 Parc.N°368: Isolation/Assainissement</b>	<b>CELIGNY 37-39-41 Installation chauffage REPLACEMENT</b>	<b>Bâtiments COUDRES 62 s/parcelle n°311 (1375m2) (Winkler)</b>	<b>Parcelle n°159 (19544m2) Ch. du Pry</b>	<b>Parcelle n°244 (17208m2) Ch. des Verneys</b>	<b>Parcelle n°257 (2667m2) Ch. de Ferrière</b>
<b>Date de la délibération</b>	20.06.17	10.11.20	08.03.22	01.01.00	01.01.00	01.01.00
<b>Crédit brut voté</b>	380'000.00	200'000.00	1'709'000.00	95'000.00	138'000.00	5'300.00
<b>Dépassement/(économie) sur le crédit</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Explications sur le dépassement</b>						
<b>Coûts d'acquisition ou de revient Valeur des immobilisations au 01.01.22</b>	368'525.50	248'693.65	-	95'000.00	138'000.00	5'300.00
<b>Entrées</b>	-	-	1'709'000.00	-	-	-
<b>Coûts d'acquisition ou de revient Valeur des immobilisations au 31.12.22</b>	368'525.50	248'693.65	1'709'000.00	95'000.00	138'000.00	5'300.00
<b>Diminution de valeurs des immobilisations au 01.01.22</b>	-	30'000.00	-	-	-	-
<b>Recettes de l'année</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Ventes ou aliénations</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Diminutions de valeurs des immobilisations au 31.12.22</b>	-	30'000.00	-	-	-	-
<b>Rectifications Etat au 01.01.</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	-	-	-	-	336.00	-
<b>Revalorisations</b>	-	-	-	398.00	-	34.00
<b>Rectifications - Etat au 31.12.22</b>	-	-	-	398.00	336.00	34.00
<b>Valeur comptable nette au 31.12.22</b>	<b>368'525.50</b>	<b>218'693.65</b>	<b>1'709'000.00</b>	<b>95'398.00</b>	<b>137'664.00</b>	<b>5'334.00</b>
<b>Valeur d'assurance</b>	-	-	-	-	-	-

## IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

Numéro de bien	963073	963074	963077	Total général
Objet	Parcelle n°326 (6353m2) Rte de Céligny	Parcelle n°347 (62m2) Rte de Crans 3 (Sigrist)	Parcelle n°624 (17649m2) PLQ (Martin)	
Date de la délibération	01.01.00	01.01.00	09.02.10	
Crédit brut voté	51'000.00	770'000.00	4'303'707.00	<b>46'313'900.10</b>
Dépassement/(économie) sur le crédit	-	-	-	<b>- 2'965'039.65</b>
Explications sur le dépassement				-
Coûts d'acquisition ou de revient Valeur des immobilisations au 01.01.22	51'000.00	770'000.00	4'454'301.00	<b>43'775'148.09</b>
Entrées	-	-	-	<b>1'821'104.10</b>
Coûts d'acquisition ou de revient Valeur des immobilisations au 31.12.22	51'000.00	770'000.00	4'454'301.00	<b>45'596'252.19</b>
Diminution de valeurs des immobilisations au 01.01.22	-	-	-	<b>21'344'938.01</b>
Recettes de l'année	-	-	-	<b>239'700.00</b>
Ventes ou aliénations	-	-	-	-
Diminutions de valeurs des immobilisations au 31.12.22	-	-	-	<b>21'584'638.01</b>
Rectifications État au 01.01.	-	-	-	-
Dépréciations	- 176.00	- 17'465.00	-	<b>- 23'905.00</b>
Revalorisations	-	-	2'210'033.00	<b>3'589'122.07</b>
Rectifications - État au 31.12.22	- 176.00	- 17'465.00	2'210'033.00	<b>3'565'217.07</b>
Valeur comptable nette au 31.12.22	<b>50'824.00</b>	<b>752'535.00</b>	<b>6'664'334.00</b>	<b>27'576'831.25</b>
Valeur d'assurance	-	-	-	-

**CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS**

Valeur activée	Date de Délibération	Numéro de bien	Désignation du bien	Explications sur le dépassement
4948 760.43	11.03.2014	<b>963020</b>	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes	La construction est encore en cours avec les litiges ouverts pour les travaux dans les Attiques ou les boiseries sont à remplacer. De plus, le plan financier a été déposé fin mars 2022 et nous restons dans l'attente d'une validation de l'office compétent.
93 760.00	09.10.2012	<b>963020</b>	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes	La construction est encore en cours avec les litiges ouverts pour les travaux dans les Attiques ou les boiseries sont à remplacer. De plus, le plan financier a été déposé fin mars 2022 et nous restons dans l'attente d'une validation de l'office compétent.

## INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

### A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

#### i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi.

#### ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

#### iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

#### iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

### **B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2022. Les processus suivants ont été mis en place :

- Budget
- Achats et fournisseurs
- Revenus et débiteurs
- Salaires et personnel
- Trésorerie
- Clôture et information financière
- Subventions
- TPC

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

### **C. CONTRATS DE LEASING**

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

### **D. AUTRES INDICATIONS**

#### **i. Immobilisations du patrimoine financier – Grands-Chênes – Biens en PPE**

Ce crédit d'engagement est en cours au 31 décembre 2022. Le produit des ventes PPE (plus-value) n'a pas encore été établi. Des informations de l'office du logement sont encore à recevoir.

**DEGAUTO. Degré d'autofinancement**

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
241.56-	177.44	339.83	138.37	4,360.11	954.84

Valeurs indicatives

**Plus grand que 100 : Haute conjoncture**  
Plus grand que 80 : Cas normal  
Plus petit que 80 : Récession

Définition

Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Remarque

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.

**DETBARE. Dette brute par rapport aux revenus**

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
556.64	865.85	112.00	264.13	144.74	388.67

Valeurs indicatives

Plus grand que 200 : Critique  
Plus grand que 150 : Mauvais  
**Plus grand que 100 : Moyen**  
Plus grand que 50 : Bon  
Plus petit que 50 : Très bon

Définition

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

**DETNETHA. Dette nette en francs par habitant**

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
27,954.71-	28,312.48-	31,215.54-	30,864.24-	34,108.65-	30,491.12-

Valeurs indicatives

**Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net**  
Plus petit que 1000 : Endettement faible  
Plus petit que 2500 : Endettement moyen  
Plus petit que 5000 : Endettement important  
Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Définition

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant

Remarque

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

**PCHINTN. Part des charges d'intérêts nets**

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
3.57	5.55	2.07	4.87	2.64	3.74

Valeurs indicatives

**Plus petit ou égal à 4 : Bon**  
Plus grand que 4 : Suffisant  
Plus grand que 9 : Mauvais

Définition

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants

Remarque

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.

**PROPINV. Proportion des investissements**

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
12.45	11.69	15.85	18.96	7.90	13.37

Valeurs indicatives

**Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible**  
Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen  
Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé  
Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées

Remarque

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

**PSERVEDET. Part du service de la dette**

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
10.52	16.29	6.40	10.66	5.77	9.93

Valeurs indicatives

Plus petit que 5 : Charge faible  
**Plus petit que 15 : Charge acceptable**  
Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Définition

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants

Remarque

Ce ratio donne des Informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.

**TXAUTOF. Taux d'autofinancement**

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
49.64	19.57	36.74	25.38	54.53	37.17

Valeurs indicatives

**Plus grand ou égal à 20 : Bon**  
Plus grand ou égal à 10 : Moyen  
Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque

Il Indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

**TXENDNET. Taux endettement net**

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
830.22-	1,120.32-	319.22-	974.27-	1,427.78-	934.36-

Valeurs indicatives

**Plus petit ou égal à 100 : Bon**  
Plus petit ou égal à 150 : Suffisant  
Plus grand que 150 : Mauvais

Définition

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux

Remarque

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
02	SERVICES GENERAUX	36	CHARGES DE TRANSFERT	25'290.00	30'465.34	- 5'175.34	Amortissements ordinaires.
11	SECURITE PUBLIQUE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	16'000.00	26'207.00	- 10'207.00	SURVEILLANCE DU DOMAINE PUBLIC Augmentation des rondes.
15	SERVICE DU FEU	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	42'400.00	50'310.00	- 7'910.00	SERVICE DU FEU Remplacement hydrante de la "Petite Coudre", suite aux travaux d'agrandissement. Postérieur à l'autorisation de construire et à la construction. Par conséquent, prise en charge de la commune. CASERNE DES POMPIERS Remplacement de frigos défectueux.
34	SPORTS ET LOISIRS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	57'850.00	82'562.07	- 24'712.07	PLAGE - RADEAU: Remplacement des bidons de flotaison - Pose d'une bouée sur l'amarrage du radeau. TERRAIN MULTI-SPORTS - ROMANDE ENERGIE Modification du raccordement Rte de Crans. BUVETTE Redevance du domaine public de l'Etat - Terrasse. JEUX/PARKING/LOCAL DES POMPIERS Taille et élimination des branches sèches. ESPACE COMMUNAL Conciergerie - Nouvelle répartition des coûts entre les immeubles et l'espace communal. JEUX Contrôle des installations.
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS	36	CHARGES DE TRANSFERT	38'000.00	39'945.00	- 1'945.00	AIDE D'URGENCE Aide aux ukrainiens.
62	TRANSPORTS PUBLICS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33'000.00	33'154.85	- 154.85	CONTRAT MOBILITY Taxe annuelle.
62	TRANSPORTS PUBLICS	36	CHARGES DE TRANSFERT	3'300.00	6'946.63	- 3'646.63	TRAFIC REGIONAL - REGION DE NYON Ligne TPN 891 Noctabus - Surcoût 2021. Guichet Mobile - Participation.
73	GESTION DES DECHETS	30	CHARGES DE PERSONNEL	6'590.00	7'424.70	- 834.70	AIDE DECHETTERIE - Contrat horaire.
74	AMENAGEMENTS	36	CHARGES DE TRANSFERT	300.00	400.00	- 100.00	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LEMAN Subvention.
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'000.00	7'069.15	- 2'069.15	URBAPLAN Honoraires pour le schéma directeur.
81	AGRICULTURE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	850.00	1'657.95	- 807.95	ARBORICULTURE "POIRIERS" Arrosages supplémentaires pour cause de canicule.
81	AGRICULTURE	36	CHARGES DE TRANSFERT	2'000.00	4'693.00	- 2'693.00	AGRICULTURE "RESEAU AGRO-ECOLOGIQUE" Panneaux d'informations.
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	34	CHARGES FINANCIERES	614'437.00	747'663.09	- 133'226.09	BIENS-FONDS DU PF Honoraires pour la réévaluation patrimoine financier. COUDRES 17+23/25 Réfection des ventilations et de la peinture des boiseries extérieures. GRANDS-CHÊNES Pose d'un ralentisseur à l'entrée de la Place. CHAUFFAGE A DISTANCE "CAD" Augmentation du coût du mazout. Honoraires d'avocats pour contentieux avec PPE. Provision pour pertes sur débiteurs. IMMEUBLES ET PARCELLES Réévaluation du patrimoine financier.
<b>DEPASSEMENTS A VOTER</b>						<b>- 193'481.78</b>	

